



AVIS SUR PL 234

**Modification de la
Charte de l'Université de Montréal**

Avis présenté à la
Commission de la culture et de l'éducation

par la

Fédération nationale des enseignantes et des
enseignants du Québec (CSN)

(Février 2018)

Présentation de la FNEEQ

Fondée en 1969, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) est l'une des huit fédérations affiliées à la CSN, elle compte plus de 35 000 membres en provenance de 100 syndicats. La FNEEQ rassemble des enseignantes et des enseignants œuvrant dans tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université, tant dans le secteur public que le secteur privé. La FNEEQ se démarque par le fait qu'elle représente la majorité des enseignantes et des enseignants du collégial, ainsi que la majorité des chargés-es de cours à l'université : elle compte dans ses rangs 46 syndicats dans les cégeps, 7 au collégial privé et 13 dans les établissements universitaires. La FNEEQ est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec. La FNEEQ représente près de 12 000 chargées et chargés de cours, tutrices et tuteurs dans la quasi-totalité des universités au Québec, sur tout le territoire.

Introduction

Il est clair que le projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal, concerne au premier chef les membres qui composent la communauté de cette université. Toutefois, le contenu de certaines modifications proposées ainsi que les positions prises par divers intervenants au cours des derniers mois nous incitent à témoigner devant la Commission de la culture et de l'éducation.

La FNEEQ s'est d'abord et avant tout montrée partie intéressée pour appuyer le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM), un syndicat affilié à la fédération. Sans grande surprise, nous avons collaboré avec le syndicat pour élaborer des positions communes favorisant les mêmes orientations générales. Il faut donc comprendre que la FNEEQ est d'accord avec la modernisation de la charte de l'Université de Montréal, bien qu'il reste du travail à faire et que ce travail doit se faire dans la transparence et la collaboration, et la consultation de tous les groupes présents à l'Université de Montréal.

Nous croyons, à l'instar du SCCCUM que le processus de modification de la charte a été mené de manière démocratique par les instances concernées, notamment l'assemblée universitaire, que les modifications apportées « à la composition des diverses instances rendent la gouvernance de l'Université de Montréal plus collégiale parce qu'elles augmentent la participation aux instances de l'ensemble de la communauté universitaire¹ », que le traitement des plaintes en matière de harcèlement et autres violences sera plus équitable pour l'ensemble de la communauté universitaire, et que les modifications à la composition du conseil de l'université devraient d'abord viser à diminuer le nombre de membres externes (qui n'ont rien d'indépendants) de manière à donner une majorité claire aux membres de l'interne, en faisant place à tous les groupes qui forment la communauté universitaire de l'Université de Montréal), tout en s'assurant que les membres externes viennent de divers horizons de la société civile. Ainsi, au moment où le gouvernement procède à de sévères compressions budgétaires et qu'en conséquence, les universités sont aux prises avec des difficultés liées à leur financement, les lieux de décision et modes de gouvernance prennent une place d'autant plus capitale. Cela dit, et nous y reviendrons plus loin, il faut aussi conclure que l'approche de la « nouvelle gestion publique » et autres approches managériales comme l'IGOPP ont été nuisibles à la santé des universités. Ces approches ne sont pas adaptées aux services publics et encore moins aux universités.

¹ Mémoire du SCCCUM présenté à la Commission en décembre 2017.

1) Collégialité ?

Vous avez été témoins des divers points de vue exprimés par les différents groupes formant la communauté de l'Université de Montréal. En somme, la totalité des intervenants semble en faveur d'une modernisation de la charte, mais bon nombre s'opposent au processus ainsi qu'à certains enjeux. Est-ce qu'une véritable collégialité entre les divers groupes présents au sein de l'Université de Montréal aurait permis d'éviter la division dont a été témoin la commission ? En effet, comment expliquer la division entre les groupes ? Serait-ce parce que la soi-disant collégialité est déficiente ? Tous les intervenants en commission l'ont dit, l'université est collégiale et est un lieu d'échanges et de débats, mais pas suffisamment pour élaborer une position commune sur la modernisation de la charte.

Le SCCCUM, dans son récent ajout à son mémoire, définit ainsi la collégialité :

L'expression « gestion collégiale », que nos représentants ont employée lors de leur présentation, veut décrire la construction de consensus décisionnels par les instances de l'université. Elle se déploie sur deux axes : horizontal, donc entre membres d'une instance ; vertical, en remontant les instances (unités, facultés, commission des études et assemblée universitaire) jusqu'au conseil de l'Université. Le projet de modification de la charte comporte certains aspects favorisant la collégialité sur l'axe horizontal. Nos propositions visent principalement à la favoriser aussi sur l'axe vertical².

Nous oserions même dire que cette horizontalité doit aussi s'incarner dans un éventuel Conseil national des universités.

Nous sommes face à une situation sans équivoque : l'ensemble des groupes et associations présentes à l'Université de Montréal sont en faveur de la modernisation de la charte, avec certains amendements et des bémols. Ils et elles demandent plus de reconnaissance, plus de places sur les instances, une plus grande participation aux processus décisionnels... c'est donc qu'ils ne se sentent pas reconnus, qu'ils ne se sentent pas suffisamment représentés sur toutes les instances et ne participent pas toujours aux prises de décisions. Hélas, l'Université de Montréal n'a pas l'exclusivité en cette matière. C'est pour cela que nous promouvons une vision globale de nos universités.

² Ajout au mémoire du SCCCUM, 6 février 2018, page 6.

Selon la FNEEQ, ni le gouvernement ni l'Université de Montréal ni les autres universités ne peuvent régler à la pièce les problèmes de « gouvernance » ou de gestion qu'elles vivent. Il faut une vision globale, nationale, une démarche concertée, ce que nous demandons depuis des années. Il faut cesser de gérer nos universités à la pièce comme de multiples succursales ou points de services. En ce sens, une loi-cadre, telle que proposée lors du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, nous apparaît une bonne base de discussion. Il est impératif que nos universités s'engagent dans la coopération et mettent fin à l'insignifiante compétition. Pour ce faire, la FNEEQ souhaite être partie prenante à l'élaboration de cette loi-cadre. Les discussions autour de la modernisation de la charte de l'Université de Montréal doivent se faire dans le contexte des discussions et réflexions sur la « gouvernance » des universités, sur l'élaboration d'une loi-cadre et sur un éventuel Conseil des universités³.

2) Pour une loi-cadre

À l'instar de la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel sur nos campus, la FNEEQ défend ici une vision globale et constructive. Pour la fédération, il s'agissait de réfléchir aux universités comme des milieux de vie sains et sécuritaires pour toutes et tous, des milieux de vie exempts de toute forme de violence et au cœur desquels les enseignant-es seraient d'incorruptibles moteurs de transformation. Pour le projet de loi privé 234, ce qui est essentiel, c'est la défense et la promotion d'une université libre, gratuite, accessible et démocratique. Une vision de l'université qui repose sur ses missions fondamentales et sur le rôle des membres de sa communauté, de toute sa communauté. C'est donc la promotion d'une université véritablement collégiale dont nous nous faisons les porteurs.

Au cœur de cette vision globale se trouve la collégialité. La collégialité doit être ouverte et inclusive. Une véritable collégialité est incompatible avec l'exclusion d'un ou des groupes membres de la communauté universitaire. La collégialité est un mode de gestion – de cogestion –, axé sur l'inclusion de tous les groupes, de toute la communauté universitaire. La collégialité de 2018 ne peut reposer sur les bases de 1967. Un portrait de la réalité actuelle force la modernisation, force le changement. Pour ce faire, une approche globale est nécessaire. Il faut réfléchir à ces modernisations non pas seulement pour l'Université de

³ Je vous invite à prendre connaissance des « 8 consensus de la communauté universitaire » sur la création d'un tel conseil : <https://www.csn.qc.ca/actualites/pour-que-la-creation-dun-conseil-des-universites-du-quebec-ne-tourne-pas-en-histoire-dhorreur/>

Montréal, mais bien pour toutes nos universités. Nos positions sur la nécessité d'un Conseil des universités (CUQ) et d'une loi-cadre sont bien connues. Nous insisterons toutefois sur le fait que le CUQ doit, sans surprise, être majoritairement constitué de membres de la communauté universitaire, que tous les groupes doivent y être représentés et que le fonctionnement doit y être, bien entendu, collégial. En deux mots, son rôle principal serait de coordonner les orientations de nos universités, de mettre fin à la compétition et de favoriser la coopération. Il y a un manque criant de coordination actuellement au sein des universités québécoises ! Mais avant toute chose, il faut une loi-cadre qui définirait les missions du CUQ. Au sortir du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, le mandat du chantier était de produire une proposition de loi-cadre chapeautant l'ensemble du système universitaire et devant comprendre trois parties :

- un énoncé de valeurs inspiré des fondements des universités dans notre société, de l'expérience québécoise en matière d'enseignement supérieur, et des échanges tenus aux rencontres thématiques et lors du Sommet lui-même;
- une mise à jour des lois existantes qui gouvernent les établissements universitaires et la révision de règles de gouvernance, par exemple en ce qui a trait à la composition des conseils d'administration;
- la création et le fonctionnement du Conseil national des universités⁴.

La loi-cadre, de laquelle émanerait le CUQ, permettrait de dresser un portrait actuel de nos universités, de réfléchir globalement à leur administration (gouvernance) et de moderniser d'un point de vue macro les orientations de nos universités pour qu'elles répondent vraiment aux besoins des québécois-es. Il faut donc éviter de moderniser la charte de l'Université de Montréal sans avoir à l'esprit les autres universités, sans avoir en tête les problèmes et injustices évoquées en commissions par plusieurs groupes, car ces problèmes et injustices existent aussi dans les autres universités.

3) Moderniser la charte pour l'université de 2018

La FNEEQ représente la vaste majorité des enseignants universitaires contractuels dans l'ensemble des universités québécoises. Nous sommes ici pour présenter la position de la FNEEQ, une position qui vise à profiter des discussions sur la charte de l'Université de

⁴ Tiré de : <http://fneeq.qc.ca/fr/atelier-loi-cadre-universites-196/>

Montréal pour corriger l'erreur historique excluant les personnes chargées de cours des instances décisionnelles et pour promouvoir une véritable intégration de ces dernières à la vie universitaire. La FNEEQ représente près de 12 000 chargées et chargés de cours au Québec et notre travail vise, entre autres, la reconnaissance des droits politiques et l'implication réelle de ces derniers à la vie universitaire. Reconnaissance, respect, traitement équitable sont des mots très importants pour les personnes chargées de cours du Québec. Pour nous, la collégialité et la cogestion à l'université ne sont pas qu'une tradition, elles sont véritables et doivent impliquer tous les acteurs présents dans les universités. Une véritable collégialité serait tant horizontale que verticale, et non hiérarchique, et s'appuierait sur la réalité actuelle de l'université et non simplement sur son histoire. Rappelons-le, lors de la dernière modification de la charte, il n'y avait aucun syndicat sur le campus. À plusieurs égards, les choses ont changé. La charte doit témoigner de cette nouvelle réalité.

Les enseignants universitaires contractuels ne sont pas un épiphénomène ni quelque chose de nouveau. Ils sont présents sur les campus du monde entier depuis toujours et portent une myriade de noms. Il faut souligner la qualité de leur contribution, tant à la diplomation de milliers de québécois-es qu'à la qualité de l'enseignement et de la recherche-crédation, et surtout rappeler qu'ils et elles le font dans des conditions matérielles et organisationnelles souvent difficiles. Toutefois, les dernières décennies ont vu le rôle et la place des personnes chargées de cours se transformer : ils donnent maintenant plus de 50 % des cours de 1^{er} cycle et enseignent de plus en plus aux cycles supérieurs, ils effectuent des tâches administratives, font de la recherche, publient, interviennent dans les médias, donnent des conférences, etc. Leur exclusion des instances s'explique de plus en plus mal. En fait, elle ne s'explique pas. Le portrait actuel de l'enseignement universitaire n'a que bien peu à voir avec celui des années 1960, période de la dernière modification de la charte. Ce portrait est d'ailleurs aussi vrai dans toutes les universités du Québec. À l'UQAC, par exemple, les chargés-es de cours donnent plus de 30 % des cours au 2^e cycle et près de 20 % au 3^e. Comme enseignants universitaires à part entière, malgré leur statut contractuel, les chargés-es de cours souhaitent et doivent faire partie de la démocratie universitaire.

À l'Université de Montréal, considérant que les personnes chargées de cours y donnent plus de 50 % des cours, et 80 % dans certains programmes, leur exclusion des processus démocratiques est inexplicable et anachronique dans l'état actuel des choses. En ce sens, une modernisation de la charte est nécessaire et doit viser à améliorer leur intégration à la vie universitaire, sans oublier tous les autres acteurs de la communauté universitaire, étudiant-es et autres salarié-es.

La FNEEQ partage les inquiétudes de plusieurs partenaires quant aux dangers de procéder ainsi à la modernisation de la charte. Toutefois, à l'instar de la FNEEQ, les divers groupes membres de la communauté universitaire semblent plutôt favorables à la modernisation de la charte, même si le processus est discutable et qu'il faudra revenir sur le texte final. Nous croyons fermement que cette transformation doit se faire dans le respect du droit de la négociation et que ces changements ne devraient en aucun cas réduire la liberté académique, droit fondamental à la vie universitaire. La FNEEQ est toujours du côté de la séparation des pouvoirs et de la protection de l'autonomie des universités (en gardant à l'esprit leur financement public). Les processus de reddition de comptes sont bien connus et les universités sont aussi redevables envers la communauté universitaire que l'État.

On a fait des liens avec 2008-2009. Les projets de loi 38, 44 et autres tentatives de « moderniser » nos universités qui ont échoué, et heureusement ! À cette époque, toute la communauté universitaire est montée aux barricades. L'opposition était forte car il s'agissait de mauvais projets basés, entre autres, sur les idéologies de l'IGOPP. Nous ne croyons pas être ici face à de telles démarches. Encore une fois la FNEEQ réitère qu'elle demeure aux aguets quant aux approches managériales et marchandes dans l'administration de nos universités. Nous reconnaissons les risques à toute transformation des statuts et règlements ou mode de fonctionnement d'institutions publiques de la taille et de l'importance des universités, mais il ne faut pas simplement rejeter le changement. En ce sens, la FNEEQ invite l'administration de l'Université de Montréal à poursuivre le travail en collaboration avec tous les groupes qui composent cette grande institution et à permettre des amendements sur le texte de la charte qui émanera des discussions tenues jusqu'ici et lors de la présente commission. Nous souhaitons être consultés et demeurerons, encore une fois, vigilants jusqu'à l'adoption du texte final de la charte de l'Université de Montréal.

Enfin, plus largement, pour la FNEEQ et les milliers de personnes chargées de cours et leurs syndicats affiliés à la fédération, le statu quo est inacceptable. L'alternative pour protéger l'université des dérives est de mettre véritablement la communauté au cœur des décisions. La situation désastreuse de l'enseignement supérieur aux États-Unis est un exemple à éviter et devrait nous inquiéter, et nous inviter à la réflexion. L'autogestion collégiale est intrinsèque à l'histoire de l'université et, selon nous, le plus solide rempart aux dérives affairistes et commerciales.